

ARRIVEE LE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 SEPTEMBRE 2018**

Date de la convocation

14/09/2018

Nombre de conseillers

En exercice

29

Présents

25

Absents

04

(Dont Procuration) 01

L'An Deux Mille Dix-huit, le Lundi 17 Septembre, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 4ème session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 14 septembre 2018.

PRÉSENTS: M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1er Adjoint) -Mme Josette OTTO AZINCOURT (2ème Adjointe) - M. Renaud RENIER (3ème Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4ème Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5ème Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6ème Adjointe) - M. Philippe RENIER (7ème Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8ème Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER -Mme Ninette SAINTE-LUCE (Arrivée à 18h48) - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE -M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. François EDAU - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA - Mme Laurence CHRISTOPHE - M. José JULAN(25)

REPRÉSENTÉE: Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donnée procuration à Mme Louisiane DEGLAS).....(01)

ABSENTS: Mme Lucie LAROCHELLE - Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES....(03)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DE L'EQUIPEMENT SPORTIF DU STADE MUNICIPAL DE TROIS-RIVIERES

Vote à l'unanimité

26 Pour:

00 Contre:

00 Abstention:

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture

09 CCT. 2018

La Publication et/ou la notification

0 9 CCT. 2018

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics;
- Considérant la lettre du 15 juin 2018 du Conseil Régional de la Guadeloupe invitant la commune à adopter une nouvelle programmation pluri annuelle d'investissement communal;
- Considérant le projet de programmation d'investissement communal pluri annuel soumis à l'approbation du Conseil Régional de la Guadeloupe;
- Considérant qu'il est nécessaire de doter le stade municipal rénové d'équipement sportif utile à son fonctionnement (Agrès de sport);

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

.../...

.../...

Article 1

D'Approuver le plan de financement de l'équipement sportif du stade municipal qui se décline comme suit :

- Acquisition de divers matériels de sport :
- Région Guadeloupe......120 000€ HT

Article 2

D'Autoriser Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures légales (demande de subvention, marchés, conventions, etc.) et à constituer des budgets pour les réaliser.

Article 3

Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

recours administratif gracieux auprès de mes services,

recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Maire. Président de séance,

extrait certifié conforme,

Louis FRANCISQUE